



M^{gr} JACQUES HABERT

**ÉVÊQUE DE
BAYEUX-LISIEUX**

Communiqué de Mgr Jacques HABERT, Évêque de Bayeux-Lisieux

Ce communiqué concerne de prétendues apparitions et messages du Christ qui auraient été transmis à Mme Madeleine Aumont, habitante de Dozulé, dans les années 1970.

Plusieurs enquêtes officielles sur ces phénomènes ont depuis été diligentées par l'Église.

Dans une lettre intitulée *L'unique Croix du Salut* – reçue de Rome et approuvée par le pape Léon XIV – il a été demandé à Mgr Habert de déclarer définitivement non surnaturels et sans origine divine les prétendus « événements dits de la haute butte de Dozulé ».

Un décret de Mgr Jacques Habert, évêque de Bayeux-Lisieux, a été publié le 5 décembre 2025, en ce sens.

En conséquence, la promotion des messages non-reconnus de Dozulé et la célébration de culte ou d'œuvres de piété ne sont pas autorisées par l'Église Catholique.

Mgr Habert rappelle à tous les fidèles son affection pastorale. Et il les invite à contempler le mystère unique de la Croix du Salut tel qu'annoncé dans l'Évangile et enseigné par l'Église.

À Bayeux, vendredi 5 décembre 2025.

✝ Jacques Habert
Évêque de Bayeux-Lisieux